

INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE L'EURE – ARRONDISSEMENT DE BERNAY

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2020

D075/2020

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt, le 24 novembre, à 18 heures, le Conseil d'Administration du C.I.A.S., également convoqué, s'est réuni au sein de la salle Capitulaire – Place de la République - 27300 Bernay, sous la présidence de Monsieur Nicolas GRAVELLE.

Date de convocation : 17 novembre 2020

Nombre de membres
En exercice : 21
Présents : 21
Pouvoirs : 0
Votants : 21

Étaient présents : M. GRAVELLE Nicolas, M. ANTHIERENS André, M. BONNEVILLE Roger, M. BOULAYE Guillaume, Mme CANU Françoise, M. COURTOUX Thomas, Mme DELACROIX-MALVASIO Delphine Mme FERIERE Jocelyne, Mme GARNIER Laëtitia, Mme GOULLEY Martine, Mme GUERRAND Sylvie, Mme HALBOUT Nicolle, Mme HEURTAUX Jocelyne, M. LAHRECH Ahmed, Mme MAGNAN Nora, Mme NADAUD Nadia, Mme PANNIER Brigitte, Mme PERRET Florence, M. POUCLET Ghislain, Mme TELLIER Gaëlle, Mme VAGNER Marie-Lyne

Étaient absents :

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : Monsieur Roger BONNEVILLE

Objet : Enfance Jeunesse - Approbation de la convention de refacturation des produits d'hygiène et d'entretien par la commune de Nassandres sur Risle au C.I.A.S.

PJ : convention

Il est rappelé que les locaux de l'accueil de loisirs de Nassandres sur Risle sont mis à disposition du C.I.A.S. par la commune et que ce sont des agents communaux qui en assurent l'entretien.

Afin d'harmoniser l'utilisation des produits dans ses locaux, la commune de Nassandres sur Risle souhaite gérer la commande des produits d'hygiène et d'entretien destinés au nettoyage des locaux mis à disposition. En contrepartie, le C.I.A.S. prendra en charge les dépenses afférentes.

Aussi, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration la convention de refacturation des produits d'hygiène et d'entretien par la commune de Nassandres sur Risle au C.I.A.S., pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023.

Après avoir entendu l'exposé précédent, après débat et délibéré, le conseil d'administration, à l'unanimité :

↳ Autorise Monsieur le Président à signer la convention de refacturation des produits d'hygiène et d'entretien par la commune de Nassandres sur Risle au C.I.A.S., pour la période du 1^{er} décembre 2020 au 30 novembre 2023, ainsi que tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme,

Le Président du C.I.A.S.,

Nicolas GRAVELLE.

